



RÉPONSE MANAGÉRIALE EVALUATION INSTITUTIONNELLE 2026

Pays : Bénin, Belgique, Burkina, Burundi, Maroc, Palestine, RDC, Rwanda, Sénégal

Programme : Plan Stratégique 2017-2026

Date de la remise du rapport définitif : avril 2026

Date de la rédaction et validation de la réponse managériale : 09.10.26

Recommandation N° 1 : Clarifier et affirmer le positionnement stratégique de l'APEFE dans l'écosystème de la coopération belge. Les conclusions de l'évaluation mettent en évidence un positionnement reconnu et pertinent de l'APEFE, caractérisé par sa capacité à agir à l'interface entre acteurs institutionnels et non gouvernementaux, ainsi qu'entre différents niveaux de la coopération. Ce positionnement constitue un atout différenciant important, notamment en termes de flexibilité, de mise en relation des acteurs et de capacité d'adaptation. Toutefois, il reste encore insuffisamment explicité et partagé, ce qui limite la lisibilité de l'APEFE et la pleine reconnaissance de sa valeur ajoutée, tant en Belgique que dans les pays partenaires. Dans ce contexte, l'APEFE gagnerait à clarifier, formaliser et assumer pleinement son positionnement hybride qui est stratégique, en le présentant comme un avantage comparatif au sein de l'écosystème de la coopération. Cette clarification devrait permettre de mieux orienter ses choix d'intervention, de renforcer la cohérence de ses actions, de consolider sa visibilité auprès de ses partenaires institutionnels et opérationnels, et aussi d'avoir accès à d'autres sources de financement. À cet effet, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- 1.1. Poursuivre les efforts de redéfinition du statut de l'APEFE, afin de clarifier ses rôles et relations avec les différents acteurs de la coopération internationale en Belgique et dans les pays partenaires, mais aussi pour éventuellement avoir accès à d'autres sources de financement ;**
- 1.2. Expliciter le positionnement hybride de l'APEFE (institutionnel et ACNG) comme un levier stratégique, en précisant sa valeur ajoutée spécifique en matière de facilitation, de mise en réseau et d'appui aux politiques publiques ;**
- 1.3. Renforcer la lisibilité des relations avec les autres acteurs institutionnels belges, en particulier avec WBI, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, afin de limiter les ambiguïtés et de favoriser des complémentarités plus visibles ;**
- 1.4. Clarifier les rôles que l'APEFE peut jouer selon les contextes d'intervention, en distinguant notamment ses fonctions d'opérateur de programmes, de facilitateur de partenariats, d'ensemblier stratégique ou, dans certains cas, de gestionnaire de fonds ;**
- 1.5. Mieux structurer les choix stratégiques d'intervention, en définissant des critères explicites pour la sélection des thématiques, des zones géographiques et des approches (y compris les logiques d'expérimentation ou de projets pilotes), afin de limiter les risques de dispersion ;**
- 1.6. Intégrer ces éléments dans le futur Plan stratégique (2027–2036), en veillant à une cohérence entre le positionnement affiché, les priorités d'intervention et les modalités opérationnelles.**
- 1.7. Renforcer la communication stratégique, afin de mieux valoriser la contribution spécifique de l'APEFE au sein de la coopération belge et internationale.**

Réponse(s)	Echéance	Responsable(s)	Réactualisation(s)	
			Dates	Etat des lieux
<i>1.1/1.3/1.4 : Le statut actuel de l'APEFE est clair, tandis que son positionnement, volontairement flexible et hybride, lui permet de contractualiser avec des structures associatives, privées et publiques. Sur la base de la Note de politique internationale (NPI) et de sa déclinaison opérationnelle, l'APEFE poursuivra la réflexion déjà engagée avec les Cabinets sur les évolutions institutionnelles possibles, en articulation avec WBI et, le cas échéant, l'ARES. Cette réflexion examinera les options d'organisation, de rapprochement ou de mutualisation permettant de préserver la valeur ajoutée de l'APEFE tout en renforçant la cohérence avec les ambitions de Wallonie-Bruxelles. Compte tenu des contraintes juridiques et politiques, les évolutions éventuelles seront approfondies après l'appréciation du PPA 2027-2031 par la DGD. Une convention APEFE-WBI, fondée sur les complémentarités prévues par la NPI, pourra notamment être envisagée. Une attention particulière sera également portée à l'harmonisation des démarches liées au pillar assessment envisagé par WBI.</i>	T4 2026 - 2027	Comité de Direction et Instances		
<i>1.3 : Dans le cadre de l'évolution des CMP et en concertation avec WBI et les Cabinets, l'APEFE capitalisera les expériences du Bénin et du Maroc afin d'améliorer la préparation, la co-exécution et le suivi conjoint des CMP, sans se substituer aux autres opérateurs. La préparation des prochaines CMP avec la RDC et le Sénégal constituera une première mise en pratique : contribution accrue à la définition des stratégies-pays, clarification en amont des rôles, responsabilités et complémentarités entre WBI, l'APEFE, l'ARES et, selon les cas, l'AWEX, et formalisation de l'implication de l'APEFE et de l'ARES dans l'exécution des programmes de coopération.</i>	2027 (SN, RDC)	Luc Ameye, Eric Huby, Anne Coppens		
<i>1.2/1.5/1.7 : Le PPA 2027-2031 a déjà opéré une concentration géographique et sectorielle importante, avec la suppression de deux pays et la réduction à un outcome par pays, à l'exception du Burundi. Cette concentration sera traduite dans une vision stratégique validée par les instances, précisant les secteurs, thématiques et zones géographiques sur lesquels l'APEFE souhaite concentrer sa valeur ajoutée. Sur cette base, la recherche de financements visera d'abord à sécuriser et pérenniser les financements AWAC, puis à diversifier les ressources : financements européens, aide humanitaire, interventions intra-européennes, fondations, programmes RSE et institutions financières internationales (BM, BAD, BID, etc.). La veille et la prospection seront organisées de manière réaliste à partir des moyens disponibles dans les programmes : missions des AP et CHARMIS, consultances budgétisées, mobilisation éventuelle des Directions générales de WBI et des attachés AWEX, et séance de travail dédiée lors d'un retour réseau ou en CISERA. Une évaluation institutionnelle prévue en 2028 examinera spécifiquement ces dimensions.</i>	T4 2026 – 2027 - 2031	AP et Charmis + Géraldine Pegoff + Nathalie Forsans + Comité de Direction + Instances		

<i>Ces orientations permettront d'élargir progressivement les options de financement et d'intervention, indépendamment de l'évolution éventuelle du statut juridique de l'APEFE.</i>				
<i>1.7 : Élaborer en 2027 un plan de communication stratégique directement aligné sur les ambitions institutionnelles de l'APEFE. Il précisera les secteurs et priorités à valoriser, les canaux de financement ciblés, les partenariats stratégiques à mettre en avant, les publics et messages prioritaires ainsi que les moyens à mobiliser.</i>	2027	Fanny Tabart et Direction		

Recommandation N° 2 : Consolider le modèle multi-acteurs en renforçant sa structuration, sa lisibilité et la qualité des dynamiques de collaboration. L'évaluation met en évidence la pertinence et la valeur ajoutée de l'approche multi-acteurs de l'APEFE, qui constitue un élément central de son modèle d'intervention. Cette approche permet de mobiliser des acteurs complémentaires, de renforcer les capacités des partenaires et de favoriser l'ancrage des interventions dans les écosystèmes locaux. Toutefois, elle reste confrontée à plusieurs limites, notamment en termes de lisibilité des partenariats, de gestion du nombre d'acteurs et de qualité des interactions entre partenaires. Dans ce contexte, l'APEFE gagnerait à consolider son modèle partenarial en renforçant sa structuration et en favorisant des dynamiques de collaboration plus efficaces entre les acteurs impliqués. À cet effet, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

2.1. Clarifier et harmoniser les types de partenariats, en s'appuyant sur une typologie partagée permettant de mieux définir les rôles, les niveaux d'engagement et les responsabilités des différents acteurs ;

2.2. Renforcer la sélectivité et la gestion des partenariats, en adaptant le nombre de partenaires à leur valeur ajoutée effective ;

2.3. Améliorer la communication et le partage d'informations entre partenaires, notamment en développant davantage des espaces d'échange au-delà des cadres formels, avec une plus grande implication des partenaires secondaires ;

2.4. Adapter les modalités opérationnelles de partenariat, en définissant des critères clairs pour le recours à des dispositifs tels que la délégation de fonds et en veillant à rationaliser les exigences administratives

2.5. Maintenir une approche inclusive et équilibrée entre dynamiques top-down et bottom-up, en renforçant la participation des acteurs locaux et en soutenant leur autonomisation progressive ;

2.6. Intégrer plus systématiquement une réflexion sur la durabilité des partenariats, notamment à travers la définition d'« exit stratégies » dès le début des programmes, tout en maintenant le renforcement des capacités des acteurs au cœur des interventions.

Réponse(s)	Echéance	Responsable(s)	Réactualisation(s)	
			Dates	Etat des lieux
<i>2.1/2.2 : La politique partenariale 2025 formalise déjà la typologie des partenariats ainsi que les critères et modalités de sélection, et les modèles de contractualisation ont été adaptés. La prochaine étape consistera à compléter cette politique par la modélisation des différentes formes de partenariat reprise dans le rapport d'évaluation et à préciser les critères applicables aux collaborations avec ou sans transfert financier. Les futures contractualisations seront progressivement harmonisées entre interventions, tout en conservant la souplesse nécessaire aux contextes, aux partenaires et aux exigences spécifiques des bailleurs, notamment hors DGD.</i>	2026-2027	Nathalie Forsans – Luc Ameye – Anne Sophie Van Vlasselaere + Etienne et Sabrina		
<i>2.2 : La formulation du PPA 2027-2031 a permis de structurer des dynamiques sectorielles, notamment à travers les théories du changement Emploi et Santé, la création et la budgétisation</i>	2027-2031	Éric Huby (Emploi)		

<i>d'une plateforme Emploi et le renforcement de la cohérence entre programmes AWAC et DGD. À court terme, les théories du changement Emploi et Santé seront publiées et pourront être actualisées à partir de l'expérience de mise en œuvre. Dans un second temps, des théories du changement sectorielles seront développées pour Climat-Environnement et Éducation, secteur dans lequel l'APEFE reste active au-delà de la DGD (FPT, éducation environnementale, RTIA, T2E, etc.). L'ensemble de ces dynamiques sera suivi et apprécié pendant le PPA 2027-2031.</i>		Alexia Germeau (Santé) Géraldine Pegoff (Climat Environnement) Sophie Pham (Education) Fanny - Guillaume		
<i>2.2 : Les synergies avec les partenaires des CSC et des dynamiques Team Belgium ont été amorcées lors de la formulation du PPA 2027-2031, jusqu'à la définition de résultats communs dans certains cas, notamment au Maroc. Cette logique de complémentarité sera maintenue et approfondie tout au long du PPA, en privilégiant les collaborations apportant une valeur ajoutée clairement identifiée.</i>	2027-2031	AP et Charmis		
<i>2.3 : Les partenaires ont été activement associés à la formulation du PPA 2027-2031, y compris à l'identification de partenaires secondaires belges. Cette participation sera maintenue pendant la mise en œuvre, notamment au sein des comités de pilotage, afin de renforcer le partage d'information, l'implication des partenaires secondaires et la qualité des dynamiques de collaboration.</i>	2027-2031	Comités de Pilotage de chaque intervention		
<i>2.4 : Les services juridique et marchés publics finaliseront les canevas encadrant les délégations de fonds, en s'appuyant sur les expériences déjà menées par l'APEFE (TRIAS, Tiipaalg, NEBEDAY, etc.). En amont de toute délégation, la sélection des partenaires intégrera des critères stricts de capacité d'absorption et de gestion financière, ainsi que les accréditations ou certifications disponibles. Le dispositif sera complété, lorsque nécessaire, par des audits internes ou externes, locaux ou réalisés depuis la Belgique. Lorsque les capacités sont insuffisantes, le maintien d'une gestion en régie ou l'exclusion du partenaire restera possible. Les nouveaux canevas seront appliqués à partir de 2027.</i>	2027	Anne Sophie Van Vlasselaere – AP et Charmis - Etienne P + Sabrina T + Nathalie F + Géraldine Pegoff (AWAC)		
<i>2.6 : La stratégie de pérennisation sera envisagée dès la conception des partenariats directs et, en cours de mise en œuvre, pour les partenaires indirects et de collaboration. La fin d'un financement ne signifiera pas nécessairement la fin de la relation : selon les contextes, celle-ci pourra se poursuivre sous d'autres formes, notamment via les CMP, les appels à projets ou les mécanismes de coopération indirecte de WBI. Cette logique permettra d'intégrer progressivement des « exit strategies » sans fragiliser les dynamiques partenariales construites.</i>	2027-2031 (lors de chaque CMP et appels à projets WBI)	Charmis et AP		

Recommandation N° 3 : Renforcer le positionnement de l'APEFE comme facilitateur de complémentarités et de coordination au sein des écosystèmes de la coopération.

L'évaluation met en évidence une bonne intégration de l'APEFE dans les écosystèmes de la coopération, ainsi qu'une réelle capacité à se positionner de manière complémentaire par rapport aux autres partenaires techniques et financiers. Sa flexibilité, sa connaissance des contextes et la qualité de ses relations partenariales constituent des atouts importants pour éviter les duplications et favoriser des articulations pertinentes entre interventions. Toutefois, ces dynamiques restent fortement contraintes par la fragmentation des acteurs, la diversité des logiques d'intervention et des mécanismes de coordination souvent peu structurés ou inégalement opérationnels. Dans ce contexte, l'APEFE dispose d'un potentiel pour renforcer davantage son rôle en tant qu'acteur facilitateur de complémentarités, en s'inscrivant de manière plus proactive dans les dynamiques de coordination, tout en tenant compte des limites structurelles propres à l'écosystème de la coopération. À cet effet, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

3.1. Maintenir et renforcer une approche proactive de complémentarité, en poursuivant les efforts d'analyse des interventions des autres acteurs et en adaptant les actions de l'APEFE en fonction des lacunes identifiées dans les écosystèmes locaux ;

3.2. Identifier des secteurs, thématiques ou contextes dans lesquels l'APEFE pourrait jouer un rôle plus structurant en matière de coordination, en particulier là où elle dispose d'une expertise reconnue et d'un ancrage de long terme ;

3.3. Mieux exploiter les opportunités de collaboration avec les autres acteurs de la coopération belge, notamment Enabel, AWEX ou WBI, en identifiant des domaines prioritaires de convergence et en développant des modalités de collaboration plus structurées.

Réponse(s)	Echéance	Responsable(s)	Réactualisation(s)	
			Dates	Etat des lieux
3.1 : L'APEFE poursuivra sa participation active aux dynamiques Team Belgium, aux CSC et aux forums initiés par les ambassades belges, afin d'identifier de manière proactive les complémentarités et les lacunes, sans nécessairement assumer un rôle de chef de file.	2027-2031	AP et charmis		
3.1 : Capitaliser les expériences de complémentarité des CMP au Maroc et au Bénin, notamment WebTV Min Ajliki-LionsGeek et EPHEC-WE. Les enseignements seront mobilisés lors de la préparation des CMP Sénégal et RDC en 2027.	2027 CMP SN et RDC	Luc Ameye – Eric Huby – Anne Coppens		
3.2 : Entr'Aid renforcera le rôle fédérateur de l'APEFE. Une cartographie des acteurs et une analyse de leurs attentes permettront d'identifier les thématiques prioritaires, les expériences et les bonnes pratiques à partager. La plateforme Climat sera parallèlement réactivée.	2027-2031	Eric Huby Géraldine Pegoff Karin Moeler AP - Charmis		
3.3 : Les liens déjà établis entre le programme FIVE au Sénégal et l'Agence mode et design de l'AWEX seront consolidés pendant le PPA 2027-2031 afin de développer des complémentarités opérationnelles et, lorsque pertinent, des actions conjointes.	2027-2031	Françoise Daxhelet Eric Huby Luc Ameye		
3.3 : En 2027, réactualiser la convention-cadre ENABEL-WBI-AWEX-APEFE et réinstaurer le suivi stratégique annuel. À défaut d'accord quadripartite, envisager un avenant APEFE-WBI-ENABEL.	2027	Nathalie Forsans + Directions APEFE et WBI		

Recommandation N° 4 : Structurer une approche stratégique de la création, de la mesure et de la valorisation de la valeur produite par les interventions de l'APEFE

L'évaluation met en évidence que les interventions de l'APEFE génèrent des effets significatifs, tant au niveau du renforcement des capacités des partenaires que des changements observés au sein des écosystèmes et auprès des populations cibles. Elles témoignent également d'une capacité d'innovation reconnue et contribuent à des dynamiques de partenariat de plus en plus équilibrées. Toutefois, ces différentes dimensions — impact, innovation et bénéfices mutuels — restent encore insuffisamment structurées, documentées et valorisées de manière cohérente. Elles sont rarement intégrées dans une lecture stratégique d'ensemble, ce qui limite leur visibilité, leur reconnaissance et leur potentiel de levier. Dans ce contexte, l'APEFE gagnerait à développer une approche intégrée de la valeur produite par ses interventions, en articulant plus étroitement la mesure de l'impact, la structuration de l'innovation et la clarification des bénéfices mutuels. Cette approche permettrait de renforcer le pilotage stratégique des programmes, de favoriser l'apprentissage organisationnel et d'améliorer la lisibilité et la légitimité de son action. À cet effet, plusieurs orientations peuvent être privilégiées :

- 4.1. Renforcer la structuration et la mesure de l'impact, en clarifiant les niveaux d'effets attendus et en consolidant les résultats à l'échelle des programmes ;**
- 4.2. Mieux valoriser les contributions des partenaires des pays d'intervention, notamment en reconnaissant leurs apports dans les dynamiques d'apprentissage et en renforçant leur visibilité au sein des programmes ;**
- 4.3. Renforcer les dynamiques de réciprocité, en développant les échanges d'expertise dans les deux sens et en poursuivant les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire dans les secteurs pertinents ;**
- 4.4. Faire de l'innovation un levier stratégique, en la définissant plus clairement, en priorisant certaines initiatives à fort potentiel et en renforçant leur capitalisation et leur diffusion ;**
- 4.5. Clarifier et opérationnaliser la notion de bénéfices mutuels, en définissant des objectifs, des indicateurs et un narratif permettant de mieux rendre compte des contributions réciproques, y compris pour la Belgique ;**
- 4.6. Améliorer la capitalisation et la communication stratégique, afin de valoriser plus systématiquement les résultats, les apprentissages et la valeur ajoutée de l'APEFE auprès de ses différents publics, aussi en Belgique.**

Réponse(s)	Echéance	Responsable(s)	Réactualisation(s)	
			Dates	Etat des lieux
4.1 : Le plan d'évaluation du PPA 2027-2031 sera utilisé pour dépasser la seule mesure des résultats immédiats et documenter les effets structurants à plus long terme. À partir de 2029, des évaluations thématiques et régionales ainsi que des études de capitalisation permettront d'analyser ces effets à l'échelle des programmes et des secteurs.	2029	Luc Ameye		
4.1 : Dès 2026-2027, les dispositifs de suivi seront élargis à des indicateurs sectoriels, thématiques et transversaux, notamment liés aux ODD et au principe Leave No One Behind. Lorsque des indicateurs robustes ne sont pas disponibles, des marqueurs de contribution pourront être définis. L'expérience des programmes Santé & Réadaptation servira de référence : passage du suivi des activités et résultats à celui des effets sur le système de santé, intégration d'indicateurs de réadaptation dans le SNIS et recours à des indicateurs reconnus internationalement, notamment les IOV RIM de l'OMS. Les théories du changement sectorielles pourront ainsi être assorties d'indicateurs communs permettant d'en suivre l'évolution dans la durée.	T4 2026 - 2027	CISERA Alexia Germeau Éric Huby Géraldine Pegoff Sophie Pham		

4.1 : Pour chaque nouveau programme, mettre en place une plateforme de suivi centralisant les indicateurs et leurs sources de vérification. Cet outil devra servir à la fois au pilotage courant et à la conservation structurée des preuves utiles aux évaluations, à la capitalisation et à la production d'outils ou de guides. L'expérience de Min Ajliki avec WIKI sera capitalisée et, lorsque pertinent, adaptée à d'autres interventions.	T4 2026 - 2027	CISERA		
4.5 : Intégrer, dans la mesure du possible, la valorisation ou la monétarisation des contributions des partenaires dans les conventions de partenariat. Cette information permettra de mieux rendre visibles les apports respectifs des parties et d'alimenter l'analyse des bénéfices mutuels.	2027	Anne Sophie Van Vlasselaere		
4.5/4.6 : Le PPA 2027-2031 comprend déjà des résultats et indicateurs relatifs aux bénéfices ou retombées des interventions. Leur mise en œuvre sera complétée par la définition de marqueurs quantitatifs et qualitatifs plus précis, à faire valider par des experts. Une fois stabilisés, ces éléments seront intégrés aux dispositifs de suivi, aux RASERA, aux leçons apprises DGD et, lorsque pertinent, aux interventions hors DGD, puis valorisés dans la communication institutionnelle.	2027-2031	CISERA Luc Ameye – Fanny Tabart		
4.6 : Les évaluations conjointes des programmes Réadaptation 2017-2021 et 2022-2026 constituent une base pour approfondir la mesure des transformations structurelles. Une évaluation-capitalisation longitudinale et transversale des programmes Santé & Réadaptation au Burundi, au Burkina Faso et, le cas échéant, au Bénin pourra documenter l'évolution de la formation nationale, du réseau de services, de la gouvernance, de l'intégration de la réadaptation dans le SNIS et de l'approche systémique alignée sur Réadaptation 2030. Ces travaux s'inscriront dans un plan de capitalisation lié aux ambitions stratégiques et de communication de l'APEFE, avec un pilotage clairement identifié. Pour les programmes couvrant au moins deux PPA, un rapport de capitalisation synthétisera les acquis, apprentissages et résultats structurants, sur le modèle du « Matrimoine » de Min Ajliki. Cette démarche pourra être articulée aux plateformes sectorielles.	T4 2026 2027-2031	Fanny Tabart - AP - Charmis		
4.6 : Les événements annuels de la plateforme Entr'Aid réunissant les acteurs et partenaires du Bénin, de la RDC, du Sénégal et du Maroc seront structurés comme des temps formels de capitalisation, de visibilité et d'échange de bonnes pratiques. Les productions et enseignements issus de ces événements seront intégrés au dispositif global de capitalisation de l'APEFE.	Events 27-31	Éric Huby		
4.6 : Capitaliser l'expérience des événements et processus de capitalisation et d'innovation développés dans le cadre de RTIA, puis identifier les éléments transférables à l'échelle de l'APEFE. Ces acquis seront intégrés dans un plan de capitalisation institutionnel afin d'éviter la dispersion des initiatives et de faciliter leur réplication.	T4 2026	CISERA		

4.3 : Amplifier les dynamiques de réciprocité déjà développées dans le secteur de la réadaptation entre le Burundi, le Burkina Faso, la Belgique et, plus récemment, la Palestine : formations, échanges académiques et entre pairs, stages, masters, doctorats, formations continues, missions et productions conjointes. Les « semaines » de l'entrepreneuriat prévues par Entr'Aid au Maroc, au Bénin, au Sénégal, en RDC et en Belgique constitueront également des espaces privilégiés d'échange de pratiques. Les autres secteurs seront encouragés à adapter ces modalités à leurs propres réseaux et thématiques.	T4 2026-2027	Alexia Germeau Éric Huby et autres secteurs		
4.4/4.5 : Les DTF Santé & Réadaptation 2027-2031 ont introduit des indicateurs visant à documenter les innovations conjointes. Leur suivi sera expérimenté pendant le prochain PPA afin d'en apprécier la pertinence, la faisabilité et l'utilité pour le pilotage et la capitalisation. Les résultats de cette expérimentation seront examinés en CISERA avant toute adaptation ou extension à d'autres programmes de l'APEFE.	T4 2026-2027	Alexia Germeau - CISERA		
4.3/4.4/4.5 : Structurer, avec WBI et l'ARES, des plateformes sectorielles de mise en réseau, d'innovation et de coopération reliant les besoins et opportunités identifiés dans les pays partenaires aux expertises et intérêts des acteurs de Wallonie-Bruxelles, des organisations internationales et d'autres acteurs de la coopération. Ces plateformes s'appuieront sur la veille menée dans les pays partenaires et en Belgique, l'identification d'intérêts convergents et la mise en relation ciblée d'acteurs politiques, techniques et académiques. L'expérience ayant contribué à l'accord-cadre entre l'OMS et le Gouvernement wallon illustre le potentiel de cette approche pour générer des partenariats mutuellement bénéfiques. En 2026-2027, il conviendra de préciser, pour chaque secteur, la localisation des plateformes, le niveau d'implication de l'APEFE (initiateur, participant ou facilitateur) et le leadership à exercer avec WBI. Le dispositif sera ensuite déployé et ajusté pendant le PPA 2027-2031.	T4 2026 – PPA 2027-2031	Alexia Germeau et et autres responsables sectoriel		